



**Fédération Nationale des Organismes de Gestion des Etablissements
de l'Enseignement Catholique**

277 rue Saint-Jacques – 75240 PARIS Cedex 05
Tél. : 01.53.73.74.40 - Fax : 01.53.73.74.44 - mail : contact@fnogec.org

Aux Présidents d'UDOGEC / UROGEC

Pour information à :

M. le Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique
MM les Membres du Conseil d'Administration
MM les Permanents d'UDOGEC-UROGEC
MM les Directeurs Diocésains

Note d'information n°2010-08

Paris, le 8 juillet 2010

Objet : Nouvelle valeur du point PSAEE

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint un communiqué du collège employeur fixant la valeur du point de la convention collective des Personnels des Services Administratifs et Economiques, des Personnels d'Education et des Documentalistes à 57,49 € à compter du 1^{er} septembre 2010.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en notre considération distinguée.


Jacques GIROUX
Président de la FNOGEC

COLLEGE EMPLOYEUR

Secrétariat F.N.O.G.E.C. - 277 rue Saint-Jacques - 75005 Paris

Tel. : 01.53.73.74.40 - Fax : 01.53.73.74.44

Déclaration unilatérale fixant la valeur du point de la convention collective des PSAEE pour l'année scolaire 2010-2011

Après concertation avec les partenaires sociaux lors des séances de Négociation Annuelle Obligatoire des 28 mai et 9 juin 2010, et à défaut d'accord, le collège employeur a décidé de fixer unilatéralement à compter du 1^{er} septembre 2010 la valeur du point de la convention collective des PSAEE à 57.49 €, soit une augmentation de 1 %.

FNOGEC

SNCEEL

SYNADEC

SYNADIC

UNETP